

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2157

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités et participant à la résilience entrepreneuriale pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2157**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités et participant à la résilience entrepreneuriale pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

La Métropole est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprise. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale de proposer un modèle de développement, au service du territoire et de ses habitants, qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs, la Métropole propose elle-même, à travers ses propres services, une offre d'accompagnement généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires externes, qu'elle peut soutenir financièrement, et par des offres plus expertes pour des publics spécifiques.

Cet ensemble est mis en œuvre sous la bannière LYVE, de manière partenariale avec tous les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, à partir de 3 grands axes :

- un accueil physique, avec une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux de la Métropole, offrant ainsi un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs au cœur de l'action de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance mais aussi la résilience des jeunes entreprises. Ce soutien à l'entrepreneuriat intègre, compte tenu de ses objectifs, les actions à destination du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Parmi ses objectifs, la Métropole souhaite soutenir la résilience entrepreneuriale : ce soutien vise particulièrement à prévenir et limiter l'échec, à accompagner au rebond des entrepreneurs après liquidation et à favoriser les démarches inclusives par l'entrepreneuriat.

C'est dans ce cadre global qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2023 en matière d'accompagnement des entrepreneurs. Les demandes concernent :

- des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat : l'association Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AURA) et les dispositifs CitésLab,
- des programmes d'accompagnement des porteurs de projet en phases *ante* et *post* création : Sport dans la Ville, les 3 pépinières d'entreprises Carco, Cap Nord et la Coursive d'entreprises, les structures d'appui à l'entrepreneuriat par le public féminin : Action'elles, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc Alpin Interdépartemental (CIDFF RAA iD), incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'accompagnement financier des porteurs de projets : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), l'association Rhône développement initiative (RDI), l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) et la Fondation entrepreneurs de la cité,
- l'accompagnement des projets à potentiel : l'association Lyon French Tech (programme Lyon startup),
- le soutien aux entreprises en croissance et hyper-croissance : l'association RER et l'association Cercle pépites,
- des actions de soutien à la résilience entrepreneuriale et d'accompagnement à l'entrepreneuriat inclusif : Second souffle, l'association 60 000 Rebonds, H'Up Entrepreneurs et l'association SINGA.

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures qui sollicitent le soutien financier de la Métropole veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises, à Lyon la métropole où les entreprises grandissent" et participent au développement de leur territoire.

II - Plans d'actions 2023 et propositions de financement pour la sensibilisation à l'action d'entreprendre et à l'entrepreneuriat

1° - Association EPA AURA

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué, à l'association EPA AURA, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour la mise en œuvre de son programme mini-entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour la nouvelle édition de son festival des mini-entreprises.

En 2022, ce programme a impliqué 1 677 jeunes de la Métropole. Soixante-dix-sept mini-entreprises ont été créées dans la Métropole par des collégiens et lycéens. Le festival de la mini-entreprise a réuni 55 mini-entreprises EPA.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association EPA AURA poursuit son programme d'actions mini-entreprises qui proposent des programmes d'éducation par l'entrepreneuriat aux jeunes (2 136 jeunes accompagnés à l'entrepreneuriat dans la Métropole de Lyon). Les objectifs de l'association pour 2022 sont les suivants : 42 projets de mini-entreprises L (soit 654 jeunes), 23 projets de mini-entreprises M (soit 462 jeunes) et 14 mini-entreprises S (1 020 jeunes).

Une nouvelle édition du festival des mini-entreprises Académie de Lyon à destination de 80 mini-entreprises, soit plus de 1 000 jeunes, sera organisée en 2023.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association EPA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 283 677 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au profit de l'association EPA AURA pour son programme d'actions 2023.

2° - Dispositifs CitésLab pour l'amorçage de projets

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué les subventions suivantes, d'un montant total de 150 000 € pour le fonctionnement des services d'amorçages de projets, soit 15 000 € pour chacun des 10 CitésLabs portés par les 8 structures suivantes :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord,
- 15 000 € à l'association san priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour son CitésLab Porte des Alpes,

- 15 000 € au profit de la Commune de Saint-Fons pour son CitésLab Portes du Sud,
- 30 000 € à la coopérative Graines de Sol pour ses 2 CitésLab (Rhône-sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour ses 2 CitésLab (Lyon-centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à l'association pour le développement local (ADL) pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à l'association Positiv Planet pour son CitésLab Vénissieux,
- 15 000 € à Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE Meyzieu Décines Jonage (MDJ).

En 2022, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli plus de 2 700 personnes et ont accompagné près de 1 250 porteurs de projet (manque bilan Positive Planet et DACE MDJ).

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, les services des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages de projets poursuivront leurs actions de sensibilisation à la création d'entreprises, d'amorçages et de détections de projets de création, en particulier auprès des publics prioritaires des territoires concernés et des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Les dispositifs qu'il est proposé de soutenir en 2023 sont les suivants :

- le CitésLab Rhône-sud porté par la coopérative d'activité Graines de Sol,
- le CitésLab sud-ouest Lyonnais porté par la coopérative d'activité Graines de Sol,
- le CitésLab Portes du Sud porté par la Coursive d'entreprises,
- le CitésLab Porte des Alpes porté par l'ASPIE,
- le CitésLab Villeurbanne porté par l'association ADL Villeurbanne,
- le CitésLab Plateau nord Val de Saône porté par l'association Cap Nord,
- les 2 CitésLab lyonnais portés par ALLIES,
- le DACE MDJ porté par la coopérative Elycoop,
- le CitésLab Vénissieux porté par l'association Positive Planet.

Chaque CitésLab accueillera entre 200 et 300 porteurs de projets et en accompagnera environ la moitié. Les CitésLab recevront, en particulier, les publics résidents des quartiers politiques de la ville (en accord avec le cahier des charges de la Banque publique d'investissement) et les publics bénéficiaires du RSA sur prescription des référents de parcours (en accord avec les orientations de la Métropole en faveur de ce public).

Le budget prévisionnel 2023 des CitésLab et services d'amorçages de projets pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 612 361 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 000 € au profit des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages pour leurs programmes d'actions 2023, soit 15 000 € pour chacun des 10 dispositifs suivants :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord Val de Saône,
- 15 000 € à l'ASPIE pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Commune de Saint-Fons pour son CitésLab Portes du Sud,
- 30 000 € à la coopérative Graines de Sol pour ses 2 CitésLab (Rhône-sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à l'association ALLIES pour ses deux CitésLab (Lyon-centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à l'association ADL pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE MDJ,
- 15 000 € à l'association Positive Planet pour son CitésLab Vénissieux.

III - Plans d'actions 2023 et propositions de financement pour l'accompagnement des entrepreneurs dans les phases *ante* et *post* création

1° - Sport dans la ville

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions Entrepreneurs dans la ville (EDV). Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et présentent un potentiel entrepreneurial.

Le bilan de l'activité de l'association Sport dans la ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 25 entrepreneurs ont été formés et accompagnés.

b) - Programme d'actions pour 2023

L'association Sport dans la ville poursuivra en 2023 les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (17^{ème} promotion) qui suivront une formation à la création d'entreprise de 4 mois à l'EM Lyon Business School. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2023 de Sport dans la ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 573 740 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la Ville pour son programme d'actions 2023.

2° - Entrepreneuriat féminin : Action'elles, CIDFF RAA iD, incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement d'un montant global de 100 000 € aux associations Action'elles, CIDFF RAA iD et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes pour leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Le bilan de leurs actions est le suivant :

- volet sensibilisation : plusieurs actions ont été menées conjointement par les 3 structures à l'occasion de plusieurs événements dont le Forum de l'entrepreneuriat. Près de 2 000 femmes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat au cours de ces événements,

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

- . l'égalité femmes-hommes (action pilotée par le CIDFF RAA iD) : 2 cycles de 6 ateliers collectifs organisés en 2022,

- . la peur de l'échec/autocensure (action pilotée par Action'elles) : événement Femmes entrepreneurs, parlons d'argent sans tabou avec 100 participantes,

- . l'ambition (action pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) : reconduite de *Ambitions Days*, 3 demi-journées consacrées à la mise en place de stratégies ambitieuses et mise en place de l'action *Bootcamp Start Her*,

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet :

- . Action'elles a organisé 18 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 150 femmes, 31 ateliers et formations auxquels 345 membres ont participé, 12 rencontres réseau pour 142 participantes. Cent trente-neuf entretiens *ante* et *post* création ont été réalisés.

- . le CIDFF RAA iD a accueilli et informé 353 personnes. Quatre-vingt-onze porteuses de projet ont été accompagnées individuellement en phase *ante* création et 14 en phase *post* création.

- . l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes a établi 1070 contacts qui ont conduit à 88 entretiens individuels ; 66 projets pré-incubés (dont 45 nouvelles entrées en 2020) et 24 projets ont été accompagnés en incubation ; 10 projets ont été hébergés au cours de l'année dans les locaux de l'incubateur.

b) - Programme d'actions pour 2023

Les associations Action'elles, CIDFF RAA iD et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes poursuivront les mêmes orientations qu'en 2022 :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin (actions de sensibilisation communes sur tout le territoire qui pourront prendre des formes numériques selon l'évolution de la situation sanitaire),

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

- . l'égalité hommes-femmes (action qui sera pilotée par le CIDFF RAA iD),

- . la peur de l'échec/l'autocensure (action qui sera pilotée par Action'elles),

- . l'ambition (action qui sera pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet.

Les objectifs de chaque association sur ce 3^{ème} volet sont les suivants :

- pour Action'elles : 130 entretiens individuels d'accompagnement (*ante* et *post*), organisation de 12 réunions d'information, organisation de 15 ateliers pour 100 participantes, organisation d'événements réseaux divers,
- pour le CIDFF RAA iD : 450 femmes sensibilisées à la création d'entreprises, 90 diagnostics et 80 accompagnements individuels *ante* création et 18 en *post* création, 100 femmes issues des quartiers prioritaires sensibilisées,
- pour Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes : 450 femmes sensibilisées, 60 projets accueillis pour un 1^{er} entretien, 20 pré-incubés, 14 incubés, 10 hébergements, organisation de formations et d'ateliers divers.

Le budget prévisionnel 2023 pour l'action collective est de 465 230 €. Dans ce cadre, il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à hauteur de 15 000 € pour Action'elles, de 45 000 € pour le CIDFF RAA iD et de 40 000 € pour l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, soit un montant total de 100 000 €.

3° - Pépinières d'entreprises : Association Espace Carco, association Pépinière Cap nord, Commune de Saint Fons pour la pépinière Portes du Sud

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprise : la pépinière Rhône-amont portée par l'association Espace Carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et la pépinière Portes du sud portée par la Commune de Saint-Fons, pour leur programme d'actions 2022.

En 2022, le bilan de l'activité des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant : au total, en 2022, 96 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein de ces 3 pépinières.

b) - Programme d'actions pour 2023

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à 3 ans et 65 % à 5 ans.

Le soutien de 50 000 € proposé en 2023 à chacune des pépinières d'entreprises pourra évoluer les prochaines années et ce, en cohérence avec la livraison des futurs pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2023 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 740 774 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises précitées pour leurs programmes d'actions 2023, à savoir 50 000 € pour la pépinière Rhône amont portée par l'association Espace Carco, 50 000 € pour la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et 50 000 € pour la pépinière Portes du sud portée par la Commune de Saint-Fons.

IV - Plans d'actions 2023 et propositions de financement en matière de financement de la création d'entreprise

1° - ADIE

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2022 dans le cadre de ce financement est le suivant : l'ADIE a accompagné et financé 440 porteurs de projet sur le territoire métropolitain, soit un financement total de 2 974 546 € : 86 % des personnes financées sont demandeurs d'emploi ou allocataires des minimas sociaux, 30 % des bénéficiaires sont des femmes, 37 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 24 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville. Avec 4 antennes à Lyon 7ème, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (dans les locaux du pôle LYVE) et des permanences et intervention sur Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Le public cible de l'ADIE est constitué de toutes les personnes dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire. L'objectif principal de l'action est de dynamiser la création d'entreprise sur le territoire de la Métropole, en facilitant l'accès au microcrédit accompagné. L'association projette de financer 500 nouveaux porteurs de projet et d'en accompagner durablement la moitié, sur ses 5 agences sur le territoire de la Métropole et les 2 permanences dans les pôles LYVE de Neuville-sur-Saône et Givors.

Le budget prévisionnel 2023 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 750 148 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2023.

2° - Association RDI

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de l'association RDI dans le cadre de son programme d'actions 2022 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de l'association RDI pour l'année 2022 dans le cadre de ce financement est le suivant : Du fait de la crise sanitaire, les réunions d'informations collectives ont été modifiées et les dossiers de demandes se font désormais par mail, 291 projets ont fait l'objet d'une expertise et 172 dossiers ont été présentés en comité d'engagement, dont 166 ont été accordés. L'action de parrainage des projets financés par l'association RDI continue : 10 *speed meetings* organisés et près de 50 nouveaux binômes constitués en 2022 ainsi que 8 nouveaux parrains.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un prêt bancaire dans de bonnes conditions et soutiendra 170 entreprises soit 340 emplois créés.

En 2023, l'association RDI poursuivra ses permanences sur les pôles entrepreneuriaux LYVE, son orientation des porteurs de projet vers les pôles entrepreneuriaux et des actions complémentaires aux structures d'accompagnement présentes sur le territoire métropolitain.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 523 376 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de l'association RDI pour son programme d'actions 2023.

3° - Association RER

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 000 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2022.

Le bilan de l'activité de l'association RER en 2022, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 744 contacts générés avec des demandes d'accompagnement, 166 rendez-vous découvertes avec les candidats correspondant aux critères du dispositif, 72 rendez-vous d'études plus approfondis, 46 projets présentés en comité d'engagement, dont 42 validés pour intégrer le dispositif d'accompagnement de l'association RER en tant que lauréats.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association RER souhaite poursuivre son action auprès des entrepreneurs en proposant, en amont, un parcours en amont de construction du projet, un comité d'engagement et un accompagnement aval sur une durée de 3 ans avec un prêt d'honneur sur 5 ans. Les objectifs de l'association RER sont les suivants :

- accompagner 46 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats *via* le programme d'accompagnement, dont 10 projets de développement,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association RER prévoit une création de plus de 350 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 3 ans de 87 %,
- l'association RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des pôles entrepreneuriaux LYVE.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 1 381 100 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2023.

4° - Fondation Entrepreneurs de la Cité**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

Le bilan de l'activité de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 673 entrepreneurs accueillis, dont 556 en micro-assurance toutes garanties confondues (hors décennale) et 117 pour la décennale ; 159 adhésions, dont 137 en micro-assurance et 22 en décennale, ainsi que 11 visites local secur.

b) - Programme d'actions pour 2023

Les grands objectifs poursuivis par la Fondation Entrepreneurs de la Cité en 2023 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance avec pour objectif d'accueillir 680 prospects sur l'année (570 en micro-assurance toutes garanties confondues -hors décennale- et 110 pour l'assurance décennale). Cent soixante contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 130 en micro-assurance toutes garanties confondues -hors décennale- et 30 pour l'assurance décennale),
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit local secur avec pour objectif d'en faire bénéficier 20 entrepreneurs du territoire de la Métropole,
- poursuivre ses formations risques de l'entreprise et protection sociale auprès des 3 pôles LYVE de Neuville-sur-Saône, La Duchère et Givors,
- participer au festival LYVE 2023.

Le budget prévisionnel 2023 de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 113 186 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2023.

V - Plans d'actions 2023 et propositions de financement pour l'accompagnement des projets à potentiel de développement et de croissance**1° - Association Lyon French Tech pour le programme Lyon startup****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de l'association Lyon French Tech pour la mise en œuvre en 2022 du programme Lyon startup dont l'objectif est de détecter, former et labelliser les entrepreneurs innovants dès le stade de l'idée.

En 2022, l'association Lyon French Tech a organisé une édition du programme Lyon startup pour 100 projets accompagnés.

b) - Programme d'actions pour 2023

Les objectifs fixés par l'association Lyon French Tech en 2023 sont les suivants : pérenniser le programme et accompagner 2 nouvelles promotions de startups. Lyon startup doit demeurer un dispositif important d'émergence d'entreprises à potentiel de croissance en France.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association Lyon French Tech pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 236 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de l'association Lyon French Tech pour son programme d'actions Lyon startup 2023.

2° - Association RER et Cercle pépites

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1214 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association RER et du Cercle pépites pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2022.

En 2022, l'association RER a accueilli 8 comités de sélection pépites et 4 instants pépites, participé à la construction, à l'organisation et à l'accueil du programme Grand 8 d'accompagnement à la croissance : 10 séances du Grand 8 en 2022.

Le Cercle pépites a mobilisé 7 entreprises pépites pour des interventions dans le cadre du Grand 8 pour lequel il a contribué à l'ingénierie du programme. Le cercle a également participé à 7 comités pépites, organisé 4 instants pépites et 2 sessions de pépites à partager. Le cercle s'est également mobilisé à l'occasion des 10 ans du programme pépites et a contribué à en faire le bilan quantitatif et qualitatif.

b) - Programme d'actions pour 2023

L'association RER reconduit ses actions en faveur de la croissance en 2023 : accueil des comités et des instants pépites, poursuite de l'accueil et de l'organisation du programme Grand 8 : 2 éditions en 2023.

Le Cercle pépites poursuivra également ses actions : participation aux comités Pépites, organisation des instants pépites et des pépites à partager, mobilisation d'entrepreneurs dans le cadre du programme Grand 8 : 2 éditions en 2023.

Les budgets prévisionnels 2023 de l'association RER et du Cercle pépites pour mettre en œuvre ces actions sont respectivement d'un montant de 45 000 € et d'un montant de 55 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € au profit de l'association RER et de 25 000 € au profit du Cercle pépites pour leurs programmes d'actions 2023.

VI - Plans d'actions 2023 et propositions de financement pour la résilience des entreprises et des entrepreneurs et l'accompagnement à l'entrepreneuriat inclusif

1° - Association Second souffle Lyon

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1865 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Second souffle pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

L'association Second souffle, créée à Paris en 2010 puis à Lyon en 2013, est reconnue d'intérêt général depuis 2019. Elle a pour objectif d'accompagner les entreprises et leurs dirigeants en amont des procédures de liquidation : rompre leur isolement et les aider à trouver des solutions face aux difficultés qu'elles rencontrent.

L'association constate une hausse des défaillances d'entreprises. Pour faire face à cette dernière, elle conduit l'action intitulée Bol d'air où, en partenariat avec le Tribunal de commerce de Lyon, l'ordre des avocats et l'ordre des experts comptables, l'association organise des permanences mensuelles pour recevoir individuellement les entrepreneurs en difficulté afin d'identifier les problématiques clés et procéder aux mises en relation utiles pour prévenir les risques de liquidation. Un numéro vert est mis en place pour faciliter la prise de contact. En 2022, l'action a permis de recevoir 100 entrepreneurs.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association Second souffle poursuivra son action Bol d'air, conduira 100 rendez-vous en 12 dates et mettra en place, par la suite, l'accompagnement et le soutien du chef d'entreprise par l'association pour assurer un suivi.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association Second souffle pour mettre en œuvre ces actions est de 46 500 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association Second souffle pour son programme d'actions 2023.

2° - Association 60 000 Rebonds**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1865 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association 60 000 Rebonds pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

En 2022, l'association 60 000 Rebonds a accompagné 112 entrepreneurs sur l'antenne de Lyon, dont 40 qui ont rebondi. Douze entrepreneurs ont recréé une entreprise et 28 ont retrouvé un emploi salarié. L'association a développé les actions suivantes :

- lancement du parcours ELAN (rebond salarial) : réalisation de 2 cessions au printemps et à l'automne,
- évènement des 10 ans de l'association en septembre pour porter la voix du changement de regard sur l'échec et se faire connaître davantage auprès des entrepreneurs ayant cessé leur activité,
- réalisation de la 1^{ère} conférence sur le thème du changement de regard sur l'échec entrepreneurial,
- ouverture en octobre d'un 4^{ème} groupe d'accompagnement sur Lyon, basé à Vaise, afin de faire face à la croissance de défaillances d'entreprises qui a démarré au 2^{ème} semestre 2022.

b) - Programme d'actions pour 2023

Les prévisions des conséquences économiques de la crise sanitaire tablent sur une augmentation de 20 à 30 % des liquidations dans les mois et années qui viennent.

Dans ce contexte, l'ambition de l'association 60 000 Rebonds en 2023 est d'accompagner 130 entrepreneurs sur l'antenne de Lyon pour répondre à la forte hausse prévue des liquidations sur le Tribunal de commerce de Lyon.

En 2023, l'association proposera le développement de 4 groupes d'accompagnement, la création d'un 5^{ème} groupe si nécessaire et développera des actions de sensibilisation (2 conférences sur le changement de regard sur l'échec, etc.).

Le budget prévisionnel 2023 de l'association 60 000 Rebonds pour mettre en œuvre ces actions est de 845 530 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association 60 000 Rebonds pour son programme d'actions 2023.

3° - Association H'Up Entrepreneurs**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1865 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association H'Up Entrepreneurs pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

L'association H'Up Entrepreneurs, fondée en 2018 (anciennement fondation de l'association de l'Union des travailleurs indépendants handicapés -UPTIH-) a pour but de représenter et d'accompagner les entrepreneurs en situation de handicap. L'action de l'association H'Up Entrepreneurs se décline autour de 3 programmes : Déclics H'Up (explorer, découvrir l'entrepreneuriat), parrainage de compétences (structurer, renforcer son projet) et H'Up Académie (accélérer).

En 2022, sur le territoire de la Métropole, 31 entrepreneurs TIH ont été reçus, accompagnés et/ou conseillés lors des entretiens diagnostics de leurs projets, dont 19 mises en accompagnement individuels.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association H'Up Entrepreneurs a pour objectif de recevoir, accompagner et/ou conseiller 65 entrepreneurs, dont 30 mises en accompagnement individuel (dont 5 dans le parcours H'Up Créa).

L'association souhaite également organiser plusieurs événements de sensibilisation sur le territoire.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association H'Up Rntrepreneurs pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 102 406 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association H'Up Entrepreneurs pour son programme d'actions 2023.

4° - Association SINGA

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1865 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association SINGA pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

Créé en 2012, le mouvement citoyen international SINGA vise à créer du lien entre les personnes nouvellement arrivées en France et la société d'accueil. L'association SINGA propose un accompagnement entrepreneurial *via* un programme spécifique construit avec l'écosystème local. Le volet entrepreneurial, existant à Lyon depuis 2018 (avec une communauté de 2 500 membres, composée de citoyens français mobilisés et de nouveaux arrivants) se compose de plusieurs parcours : le parcours émergence (découverte de l'entrepreneuriat), des permanences individuelles et le parcours d'incubation (collectif, pendant 6 mois).

Depuis la création de l'antenne lyonnaise du programme entrepreneurial, l'association SINGA connaît une demande croissante et souhaite renforcer son offre d'accompagnement entrepreneuriale, allant de l'idéation à l'incubation, jusqu'à la sécurisation des activités *post* création.

En 2022, l'association SINGA a organisé un *bootcamp* (48 h de formation) à destination des porteurs de projets et entrepreneurs accompagnés dans le parcours SINGA.

L'association SINGA a également reçu 110 porteurs de projets en permanence individuel et accompagné 20 entrepreneurs dans son programme d'incubation.

b) - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association SINGA souhaite poursuivre son action et :

- recevoir 100 personnes primo-arrivantes en permanence,
- accompagner 60 personnes dans le parcours émergence,
- accompagner 25 entrepreneurs dans le parcours incubation,
- organiser un *bootcamp* inclusif à destination des porteurs de projets.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association SINGA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 122 196 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association SINGA pour son programme d'actions 2023.

5° - Coopérative d'activités Elycoop

Elycoop est une coopérative d'activités. Elle propose un cadre juridique aux personnes qui souhaitent créer une activité, cette formule leur permet de tester leur activité et d'augmenter leurs chances de pérennité. Elle leur propose également un cadre de travail coopératif.

La coopérative d'activités Elycoop est engagée en faveur de l'égalité des chances dans les différentes étapes du parcours de l'entrepreneur. La coopérative d'activités Elycoop propose une action d'accompagnement des bénéficiaires des minimas sociaux vers la création d'entreprise ou la reprise d'un emploi. L'action s'intitule À vos marques.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1865 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la coopérative d'activités Elycoop pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022.

En 2022, les sessions du dispositif À vos marques ont réuni 19 stagiaires. Outre ces 19 personnes, une dizaine d'anciens stagiaires (2021) ont par ailleurs été accompagnés par la coopérative d'activités Elycoop.

b) - Programme d'actions pour 2023

L'action vise à mobiliser les bénéficiaires de minimas sociaux autour de leur projet pendant un programme intense d'une semaine. Le programme (formations, entretiens individuels, témoignages, etc.) fait intervenir des compétences variées (gestion de projets, communication, développement personnel, efficacité professionnelle). Un parrainage sera proposé à chacun des stagiaires via les entrepreneurs de la coopérative afin d'assurer un suivi dans le temps. Des périodes d'immersion pourront également être mises en place au sein de la coopérative. 3 sessions (15 personnes maxi) seront proposées.

Le budget prévisionnel 2023 de la coopérative d'activités Elycoop pour mettre en œuvre ces actions est de 47 600 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la coopérative d'activités Elycoop pour son programme d'actions 2023.

VII - Modalités de paiement et de contrôle des subventions attribuées

Pour les bénéficiaires d'une subvention qui ne fait pas l'objet d'une convention, celle-ci sera versée selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant de la subvention, dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la présente délibération,

- le solde dans un délai de 6 mois suivant la fin de réalisation du projet et après réception, par la Métropole, d'un appel de fonds et du bilan qualitatif et financier du programme d'actions subventionné. Ce bilan comprendra un tableau synthétique mettant en regard le budget prévisionnel et les dépenses réellement réalisées ainsi que les ressources et contributions reçues de tous les autres financeurs (référence à l'annexe du dossier de demande de subvention).

La Métropole veillera à la cohérence entre le niveau de réalisation des actions subventionnées et le niveau de sa participation financière. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du plan d'actions subventionné entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

La subvention versée, qui n'aurait pas été affectée au plan d'actions présenté, fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole.

Le bénéficiaire transmettra, par ailleurs, le bilan et le compte de résultat, et ses annexes, du dernier exercice clos, certifiés, le cas échéant, par un Commissaire aux comptes, ainsi que le rapport d'activités approuvé par l'assemblée générale de l'association bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole pourront avoir également pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la Métropole,
- la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de subventions de 937 020 € aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises pour leurs programmes d'actions 2023, selon le détail ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2023 d'un montant de 937 020 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état en annexe du dossier,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Sport dans la ville, ADIE, RDI, RER, Cercle pépites, Lyon French Tech, CIDFF RAA iD, l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, ADL, ALLIES, ASPIE, Cap Nord, Espace Carco, la SCIC Graines de sol, la coopérative d'activités Elycoop ainsi qu'avec la Commune de Saint-Fons définissant, notamment, les conditions de versement et d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 937 020 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 917 020 € et opération n° 0P36O5731 pour un montant de 20 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-303526-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
